

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU
PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES
NATURA 2000**

MANIFESTATION SPORTIVE

Département Bouches du Rhône (Vers1-Avril 2018)



Qui doit renseigner ce formulaire ?

Ce formulaire est à remplir par l'**organisateur de la manifestation**, en fonction des informations dont il dispose (cf. §5 : « [Où trouver l'information sur Natura 2000 ?](#) »).

Il est recommandé de prendre contact le plus en amont possible avec l'animateur du/des site(s) Natura 2000 pour évoquer votre projet et renseigner ce document.

Dans quel cas ?

Au titre du Décret n°2010-365 du 9 avril 2010

item 22 : les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration au titre des articles L331-2 et R331-6 à R331-17 du code du sport pour les épreuves et compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 €.

item 23 : l'homologation des circuits accordée en application de l'article R331-37 du code du sport.

item 24 : les manifestations sportives soumises à autorisation au titre des articles R331-18 à R331-34 du code du sport, pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique ; les manifestations qui se déroulent exclusivement sur des circuits homologués après évaluation des incidences Natura 2000 réalisée en application du 23°, sont dispensées d'une évaluation des incidences.

Au titre de l'Arrêté Préfectoral n° 2013123-0002 du 3 mai 2013

Article 2 pour tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 des Bouches du Rhône

9° manifestations sportives soumises à autorisation ou à déclaration au titre des articles L331-2 et R331-6 à R331-17 du code du sport, ou signalées à l'autorité de police au titre de l'article D331-1 du code du sport, comptant plus de 350 participants, dont les épreuves ou compétitions ne se déroulent pas entièrement sur la voie publique.

10° manifestations sportives soumises à autorisation ou à déclaration au titre des articles L331-2 et R331-6 à R331-17 du code du sport, ou signalées à l'autorité de police au titre de l'article D331-1 du code du sport, dont les épreuves ou compétitions s'écartent pour tout ou partie de l'ensemble formé par la voie publique, les sentiers balisés figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires et les sentiers balisés gérés par un établissement public.

Comment ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : ma manifestation est-elle susceptible d'avoir une incidence sur les milieux naturels (habitats) ou les espèces d'un site Natura 2000 ? À partir d'**une analyse simplifiée de votre projet de manifestation et des enjeux environnementaux**, il doit vous permettre d'exclure toutes incidences significatives sur un site Natura 2000. Cette évaluation doit être **proportionnée à l'importance du projet** et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces. Vous devez remplir ce formulaire et **l'adresser au service instructeur des manifestations sportives en préfecture, sous-préfecture ou en mairie, accompagné des cartes de situation et précisant les itinéraires au 1/25000ème**.

Pourquoi ?

Dans ces sites naturels gérés, il convient de minimiser au maximum les incidences sur l'environnement que peut causer une manifestation sportive en milieu naturel de type activités pédestres (marche, courses à pied, trail, course d'orientation...), équestres, activités vélo (Cyclo route, VAE, VTT, VTT enduro...), activités motorisées (4 × 4, quads, moto), etc. De par leur vocation à rassembler ponctuellement du public sur des sites naturels d'exceptions, ces événements peuvent générer des impacts sur l'environnement : production de déchets, dérangement de la faune, piétinement de la végétation, pollution, etc.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service de la Préfecture instruisant la demande d'autorisation ou la déclaration de la manifestation**, de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

La structure animatrice de chaque site N2000, peut vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches complémentaires. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité en tant que porteur de projet, pour réaliser cette évaluation des incidences Natura 2000, ainsi que pour rédiger les mesures de réduction d'impacts que vous avez adoptées et que vous vous engagez à respecter.

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation :

Nom (personne morale ou physique):

Commune et Département :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nom de la manifestation :

Avez-vous pris contact avec la structure animatrice du site N2000 ?

Oui

Non

Si oui, qui avez-vous joint :

1 Description et logistique de la manifestation sportive

• **Nature de l'épreuve sportive :**

• **Date, horaires et durée de la manifestation :**

• **La manifestation est-elle :**

Diurne

Nocturne

• **Budget total prévisionnel (TTC):**

• **Délivrance de titre :**

- National
 International
 Autre
 Sans objet

• **Travaux préparatoires et techniques de réalisation :** (cf. plan)

Si existant, indiquer sur la carte l'emplacement des travaux. Joindre également le calendrier prévisionnel, les types d'outils utilisés, les surfaces et/ou volumes concernées et tout autre élément utile.

Exemple de travaux : terrassement pour parking, élargissement de chemin, ouverture de sentier, débroussaillage mécanique, etc.

• **Nombre de personnes attendues :**

Participants :

Public :

Organisateurs :

Total :

• **Places de parking organisées :**

Localisation (cf. plan) :

Nombre :

Surface d'emprise :

• **Nombre d'aires spectateurs :**

Localisation (cf. plan) :

Nombre :

Surface d'emprise :

• **Description de la logistique** (cf plan) :

Indiquer les zones de ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, restauration, sonorisation, site de remise de prix...).

• **Nombre et types de véhicules à moteur nécessaires à l'organisation** (sécurité, logistique...) **et identification des voies qu'ils vont emprunter** (cf. plan) :

Joindre :

- **Des cartes à une échelle adaptée au projet, en couleur, comportant un titre explicite, une légende et une échelle.**
Celles-ci préciseront la localisation la plus précise possible de la manifestation sportive dans le périmètre Natura 2000 ; itinéraire, localisation du départ, de l'arrivée, localisation des aires de stationnement, des aires pour le public, des accès prévus pour les spectateurs, des voies susceptibles d'être prises pour l'encadrement de l'événement, des zones de logistiques, des lieux de ravitaillements, des points de collecte des déchets, des parkings, des zones mises en défens, etc.
- Dès lors que **la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura 2000**, il convient de **fournir une carte plus détaillée au 1/25000ème** de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone.
- Des **éléments supplémentaires** sur papier libre ou format numérique en complément de ce formulaire ; photos, règlement, supports d'accompagnement précisant les consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants, etc.
- Et **si possible, des traces GPS** (format .gpx, .shp ou .kml) permettant de visualiser au mieux les tracés de la manifestation.

2 Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

• **Situation de la manifestation sportive par rapport aux sites Natura 2000 :**

Hors site Natura 2000

Distance minimale approximative du (des) site(s) le plus proche (en mètres) :

Tout ou en partie en site Natura 2000 :

Sites Natura 2000 des Bouches du Rhône	N° du site	Ma manifestation concerne : <i>(cocher une ou plusieurs cases)</i>
Le petit Rhône	FR9101405	<input type="checkbox"/>
Petite Camargue. Petite Camargue laguno marine	FR9101406 FR9112013	<input type="checkbox"/>
La Durance	FR9301589 FR9312003	<input type="checkbox"/>
Le Rhône Aval	FR9301590	<input type="checkbox"/>
Camargue	FR9301592 FR9310019	<input type="checkbox"/>
Les Alpilles	FR9301594 FR9312013	<input type="checkbox"/>
Crau Centrale- Crau Sèche Crau	FR9301595 FR9310064	<input type="checkbox"/>
Marais de la Vallée des Baux et Marais d'Arles ; Marais entre Crau et Grand Rhône	FR9301596 FR9312001	<input type="checkbox"/>
Marais et zones humides liées à Étang de Berre Salines de l'Étang de Berre	FR9301597 FR9312005	<input type="checkbox"/>
Côte Bleue – Chaîne de l'Estaque Falaises de Niolon	FR9301601 FR9312017	<input type="checkbox"/>
Étangs entre Istres et Fos	FR9312015	<input type="checkbox"/>
Chaîne de l'Étoile, Massif du Garlaban	FR9301603	<input type="checkbox"/>
Montagne Sainte Victoire	FR9301605 FR9310067	<input type="checkbox"/>
Massif de la Sainte Baume Sainte Baume Occidentale	FR9301606 FR9312026	<input type="checkbox"/>
Plateau de l'Arbois	FR9312009	<input type="checkbox"/>
Garrigues de Lançon et Chaînes alentour	FR9310069	<input type="checkbox"/>
Îles marseillaises Cassidaigne	FR9312007	<input type="checkbox"/>
Calanques et îles marseillaises - Cap canaille, Massif du Grand Caunet	FR9301602	<input type="checkbox"/>
Falaises de Vaufrèges	FR9312018	<input type="checkbox"/>
Baie de la Ciotat	FR9301998	<input type="checkbox"/>
Cote bleue marine	FR9301999	<input type="checkbox"/>

3 Analyse des incidences de la manifestation et mesures de réduction ou de prévention adoptés

Comment faire ?

Au préalable, en utilisant les plateformes cartographiques en ligne, recoupez votre projet de tracé et les zones d'occupations envisagées avec les sites N2000.

Puis, dans le tableau ci-dessous :

- (colonne 1) **Identifiez tous les habitats et espèces concernés** (voir **Fiches sites N2000**) sur le site de l'Inventaire National des Patrimoines Naturels et taper, dans la barre de recherche, le numéro du site Natura 2000 traversé ou à proximité de votre manifestation sportive
- <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/13/tab/natura2000>
- (colonne 2) **Indiquez les incidences potentielles sur l'environnement**, pour chacun de ces habitats et espèces, en recoupant bien les périodes à risques (voir **Fiches sites N2000**) et les caractéristiques de votre événement.

Exemple :

1 - Habitats naturels et espèces à enjeux	2 - Incidences potentielles sur l'environnement	3 - Mesures de réduction ou de prévention adoptées
Pelouses et garrigues	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif du sol - Déchets abandonnés par les participants en chemin 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation exclusive des sentiers existants. Pas de création de sentiers. - Protection par mise en défens de certaines zones sensibles (rubalises) – voir localisation sur carte. - Nettoyage par le serre-file derrière le dernier participant. - Rappel des consignes sur le respect de l'environnement au départ (micro, affichage).
Aigle de Bonelli	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de l'espèce 	<ul style="list-style-type: none"> - Date de la manifestation (automne), hors période de sensibilité et de reproduction.

.../....

Incidences de ma manifestation et mesures de réduction ou de prévention :

1 - Habitats naturels et espèces à enjeux	2 - Incidences potentielles sur l'environnement	3 - Mesures de réduction ou de prévention adoptées

Rappel : vous pouvez joindre tous supports précisant les mesures de réductions envisagés (consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants, photos...) et/ou les signaler sur le plan annexé (signalisation de zones d'interdiction d'accès, modification du parcours, canalisation du public...). Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement sur une feuille séparée.

4 Conclusion

Compte tenu des mesures de réductions adoptées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 concernés ?

NON, pas d'incidence ou incidence négligeable. Ce formulaire signé, daté est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation.

OUI, effets potentiels significatifs. Reprenez votre projet afin qu'il soit compatible avec les enjeux de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés.

À (lieu) :

Le (date) :

Signature :

5 Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> territoire aménagement données>cartes
-publications ou

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA) ou

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/accueil-paca.aspx>

- Dans le **Formulaire Standard de Données (FSD)** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000) ou

<https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/13/tab/natura2000>

- Après de l'**animateur** du site : voir liste ci après

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône** :

sylvie.etienne@bouches-du-rhone.gouv.fr

Animateurs des sites Natura 2000

Nom du site Natura 2000	chargé de mission	mail	tél.	adresse
CRAU – CRAU CENTRALE CRAU SECHE	Marine Scarpari	m.scarpari@stmartindecrau.fr	04.86.52.03.47	Maison de la Crau 2 place Léon Michaud – 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU
MONTAGNE SAINTE VICTOIRE	Nicolas Tomei	nicolas.tomei@ampmetropole.fr	04 42 64 60 95 (90)	Grand Site Sainte Victoire- ferme de Beaureceuil 13100 BEAURECEUIL
GARRIGUES DE LANCON ET CHAINES ALENTOUR	Alexandre Lautier	alexandre.lautier@ampmetropole.fr	04 90 17 05 50	Conseil du Territoire du Pays Salonnais 281 Bd Foch BP 274 13300 Salon de Provence
MARAI ENTRE CRAU ET GRAND RHONE – MARAI DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAI D'ARLES	Katia Lombardini	k.lombardini@parc-camargue.fr	04 90 97 93 95 (10 40)	Parc Naturel Régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty – 13200 ARLES
SALINES DE L'ETANG DE BERRE – MARAI ET ZONES HUMIDES LIEES A L'ETANG DE BERRE	Pablo Liger	pablo.liger@gipreb.fr	04 42 74 15 51	GIPREB-13, cours Mirabeau -13130 BERRE L'ETANG
ILES MARSEILLAISES- CASSIDAIGNE	Lidwine Le Mire Pecheux	lidwine.lm-pecheux@calanques-parcnational.fr	04 20 10 50 00 04 20 10 50 19	Parc National des Calanques – 141 Av du Prado 13008 Marseille
SAINTE-BAUME OCCIDENTALE – MASSIF DE LA SAINTE BAUME	Laure VUINEE	laure.vuinee@pnr-saintebaume.fr	04.42.72.35.22 07.86.45.72.78	SM de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume - Allée de Saint-Jaume – 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
PLATEAU DE L'ARBOIS	Jean-Daniel Ralambondrainy	Jean-daniel.ralambondrainy@ampmetropole.fr	04 42 91 55 81	Conseil du territoire du Pays d'Aix CS 40868 13626 Aix-en-Provence Cedex1
LES ALPILLES	Annabelle PIAT	natura2000@parc-alpilles.fr	04 90 90 44 11	PNR DES ALPILLES-2 Bd Marceau 13210 St-Rémy-de- Provence
ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS	Marion DI LIELLO	marion.diliello@ampmetropole.fr	04 42 06 90 47	Conseil du territoire du Pays de Martigues- Rond Point de l'Hotel de Ville- BP90104 13693 MARTIGUES CEDEX
COTE BLEUE CHAINE DE L'ESTAQUE – FALAISES DE NIOLON	Séverine Couvely	severine.couvely@ampmetropole.fr	04 95 09 53 96	Metropole AMP Les Docks- 10.7 10 place de la Joliette BP 48014 - 13567 Marseille
FALAISES DE VAUFREGES	Lidwine Le Mire Pecheux	lidwine.lm-pecheux@calanques-parcnational.fr	04 20 10 50 00 04 20 10 50 19	Parc National des Calanques – 141 Av du Prado 13008 Marseille
CAMARGUE	Stephan Amassant	s.amassant@parc-camargue.fr	04 90 97 10 40	Parc Naturel Régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty – 13200 ARLES
LA DURANCE	Francois Boca	francois.boca@smavd.org	04 90 59 48 58	SMAVD – 2 rue Mistral – 13370 MALLEMORT
Petite Camargue laguno- marine - Petite Camargue	Nicolas Bonton	nicolasbonton@camarguegardoise.com	04 66 73 52 05	Centre de découverte du Scamandre- Route des Iscles – Gallician- 30600 Vauvert
LE PETIT RHONE	Celia GRILLAS	c.grillas@parc-camargue.fr	04 90 97 10 40	Parc Naturel Régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty – 13200 ARLES
LE RHONE AVAL	Celia GRILLAS	c.grillas@parc-camargue.fr	04 90 97 10 40	Parc Naturel Régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty – 13200 ARLES
CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET	Lidwine Le Mire Pecheux	lidwine.lm-pecheux@calanques-parcnational.fr	04 20 10 50 00 04 20 10 50 19	Parc National des Calanques – 141 Av du Prado 13008 Marseille
CHAINE DE L'ETOILE - MASSIF DU GARLABAN	Isabelle ROUX	IsabelleROUX@ville-septemes.fr	04 91 96 31 00	Mairie 13240 Septemes-les- Vallons
BAIE DE LA CIOTAT	Gilles Maniscalco	gilles.maniscalco@mairie-laciotat.fr	04 42 84 58 61	Base nautique, nouveau port de plaisance, Avenue Wilson 13600 LA CIOTAT
COTE BLEUE MARINE	Frédéric Bachet	bachet.frederic@parcmarincotebleue.fr	04 42 45 45 07	Parc Marin de la Côte Bleue Observatoire - 31 av Jean Bart Plage du Rouet - B.P. 42 13620 CARRY-le-ROUET